



FICHE DE RENSEIGNEMENT 2025-2026



Les Archers Saint Martinois



lesarchers-stmartinois.fr

CONDITIONS POUR LES NOUVEAUX ADHERENTS :

- ⇒ Compléter la **fiche d'inscription**,
- ⇒ Présenter un **certificat médical** avec la mention « *pratique du tir à l'arc en compétition* » ou le questionnaire médical FFTA,
- ⇒ Fournir **1 photo d'identité** au club
- ⇒ S'acquitter de la cotisation (comprenant la part du club et le prix de la licence)
 - o Pour 2 licenciés de la même famille : Otez 8€ du total des cotisations ;
 - o Pour 3 licenciés de la même famille : Otez 15€ du total des cotisations ;
 - o Pour 4 licenciés de la même famille : Otez 30€ du total des cotisations ;
 - o Pour 5 licenciés et plus de la même famille : consulter les membres du bureau.
- ⇒ Signer la **charte de l'archer** et le **règlement intérieur**.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ENREGISTRE ET LES PERSONNES SE VERRONT REFUSER L'ACCES AU PAS DE TIR.

CATEGORIES ET COTISATIONS : règlement par chèque, espèces ou virements

Catégories	Année de naissance	Cotisations (club + licence)
Poussin (U11)	Après le 01.01.2016	115,00€
U13	Entre le 01.01.2014 et le 31.12.2015	135,00€
U15	Entre le 01.01.2012 et le 31.12.2013	135,00€
U18	Entre le 01.01.2009 et le 31.12.2011	135,00€
U21	Entre le 01.01.2006 et le 31.12.2008	135,00€
Senior 1	Entre le 01.01.1987 et le 31.12.2005	185,00€
Senior 2	Entre le 01.01.1967 et le 31.12.1986	185,00€

Senior 3	Avant le 01.01.1967	185,00€
Sport pour tous	Tout âge (1 cours/semaine)	125,00€

COURS DIRIGES :

Tout archer qui ne peut pas assister à son cours dirigé ou pour signaler un retard doit avertir sur le groupe Whatsapp dédié.

L'archer s'engage à :

- ✓ Être à l'heure,
- ✓ Respecter les consignes données, l'usage du téléphone portable est interdit pendant les cours.

En cas d'empêchement EXCEPTIONNEL pour assister à son cours dirigé, l'archer doit IMPERATIVEMENT prévenir la Présidente une semaine à l'avance s'il souhaite changer de cours. Cette dernière lui confirmera son accord ou pas après échange avec l'entraîneur.

MATERIEL PERSONNEL :

L'archer doit faire l'acquisition d'un kit comprenant :

- ⇒ TENUE DE SPORT ET BASKETS OBLIGATOIRES
 - ⇒ Un carquois
 - ⇒ Un protège bras
 - ⇒ Une palette
 - ⇒ Une dragonne de doigts
 - ⇒ 6 flèches
 - ⇒ 4 clous de cible
 - ⇒ Blasons **OBLIGATOIRE** sauf débutant et jeunes pendant les cours dirigés
 - ⇒ Gourde et Stylos
 - ❖ La première saison, les arcs du club sont prêtés gratuitement. La deuxième saison, vous devrez vous acquitter de 35€ pour des arcs de loisir et 45€ pour les arcs de perfectionnement. A partir de la 3^{ème} saison, il est souhaitable d'avoir son propre arc, l'archer ne sera plus prioritaire sur les locations d'arc.
 - ❖ Lorsque le dossier est complet, l'archer emmènera après chaque cours l'arc qui lui aura été attribué à son domicile, après avoir laissé au club un chèque de caution de 200€ pour les arcs d'initiation ou de loisir et 300€ pour les arcs de perfectionnement.
- Ce chèque ne sera pas encaissé sauf si l'arc n'est pas restitué en fin d'année (date butoir : dernier jour des cours dirigés le 30 Juin 2026) en bon état et propre.**
- ❖ En cas de casse du matériel, dû à une mauvaise utilisation, ou à une perte de matériel, les réparations et changement de matériel seront facturés à l'archer ou à son représentant légal. Vous trouverez ci-joint les tarifs des dégradations.

INFORMATIONS DIVERSES :

Tout au long de l'année, le club organise ou participe à divers événements, nous vous communiquerons au fur et à mesure les dates de ces événements.